VIVRE À MELLE

HIVER 2022/2023

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION #120

VOUS AVEZ DIT ÉNERGIES ?

Retrouvez l'info sur www.ville-melle.fr

RÉTROSPECTIVE en imageses

Novembre 2022

Inauguration de la nouvelle salle du Méliès au sein du Metullum par l'association Cinémel en partenariat avec la ville de Melle.

Novembre 2022

***Installation d'une borne jacquaire** devant l'Office de Tourisme du Pays Mellois par l'association les Étoiles de Compostelle en partenariat avec la ville de Melle.*

11 novembre 2022

***Commémoration :** Un moment très émouvant qui a joint, dans des lectures poignantes de textes de poilus, jeunes du Collège du Pinier et résidents du Foyer Logement La Garenne. C'était aussi l'occasion de remercier Joël Bouquet pour ses années de volontariat comme maître de cérémonie.*

25 novembre 2022

***Journée thématique au Quartier Ménoc :** Acteurs et riverains se sont réunis pour explorer les thématiques Logement, Vie culturelle et Activiés économiques. Une marche exploratoire dans le quartier a été l'occasion de redécouvrir des bâtiments aujourd'hui inoccupés et d'identifier les futurs sites emblématiques de l'éco-quartier créatif. Tout est à imaginer et les idées ont fleuri... Cette démarche est ouverte et participative. Un futur "collectif Ménoc" réunira les personnes les plus motivées !*

8 décembre 2022

***Grand succès de la Soirée scientifique de Melle**, sur la question "Sécheresse, pluie diluvienne, comment évoluent la ressource en eau et ses usages ?" par Florence Habets, CNRS. Prochaine soirée le 2 février 2023 sur le thème "L'urbanisme circulaire ou l'émergence d'un modèle alternatif à l'étalement urbain", par Sylvain Grisot.*

3 décembre 2022

***Piano oriental :** Mots et images de la dessinatrice Zeina Abirached, projetés et mis en musique par le pianiste Stéphane Tsapis. Dans le cadre du Festival Terre de Lectures organisé par la Médiathèque départementale des Deux-Sèvres, en présence de la Librairie Le Matoulu.*

Décembre 2022

***Décoration de Noël :** Malgré une grande diminution des illuminations du fait de la politique de sobriété énergétique mise en place par la ville, les services techniques municipaux ont tout de même illuminé le centre-ville de Melle et les mairies de chaque commune déléguée.*

Photo de couverture : Carnaval de Melle le dimanche 27 mars 2022 (© Christian Magnain)

2 | **RÉTROSPECTIVE** en images
3 | **L'ÉDITO** du maire
4 | **MELLE** à 360°
CULTURE/ENVIRONNEMENT
TOURISME & PATRIMOINE
Bilan chiffré de de saison estivale
La carte d'amour du territoire
AMÉNAGEMENT/URBANISME
Économies d'énergie
& transition énergétique
SERVICE MUNICIPAUX
Bilan des travaux du CTM
8 | **LA VILLE** et vous
Le service Propreté des bâtiments
RELATIONS AUX HABITANTS
Le recensement citoyen, etc.
ENVIRONNEMENT
Le cèdre de l'OTPM
COMMUNICATION
Sur Radio D4B
VIE CITOYENNE
Les assemblées citoyennes
VIE QUOTIDIENNE
Les commémorations
À la rencontre des aînés
ACTION SOCIALE
Analyse des besoins sociaux
ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
Arrivée des sage-femmes
17 | **MAIS ENCORE ?**
INFOS COMMUNAUTAIRES
Sobriété énergétique
18 | **AGENDA** et **INFOS PRATIQUES**
19 | Tribune des élus
20 | **LA P'TITE** histouère

VIVRE À MELLE HIVER 2022/2023 JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION #120

VIVRE À MELLE #120
Directeur de publication : Sylvain Griffault. **Ont participé à la rédaction :** David Barbari, Pascal Brunet, Arnaud Cailbault, Béatrice Courtin, Hélène Dallaud, Caroline Flament, Sylvie Gadat, Sylvain Griffault, Pierre Jozelon, Sarah Klingler, Christophe Labrousse,Fabienne Manguy, Nadine Perrigaud-Gallas, Mélissa Renault, Frédéric Rivault, Inès Rougeaux, Véronique Rouveure, Catherine Suire, Anne Texier, Géraldine Texier, Jérôme Texier. **Conception graphique et maquette :** Marie Cherrier Georget.
Crédits photographiques : Didier Darrigrand, Ville de Melle, Christian Magnain (couverture).
Crédit illustrations : Freepik
Dépôt légal : à parution
Impression : Prim'Atlantic, Imprimerie Bouchet 79400 Saint-Maixent-l'École
Distribution : Ville de Melle
Contact : Service Développement local et Éducation populaire Mairie de Melle - Tél. 05 49 27 24 56 Courriel : Inès Rougeaux i.rougeaux@ville-melle.fr

Ce journal est imprimé sur papier offset, par un imprimeur labellisé Imprim'vert et certifié PEFC™.

L'ÉNERGIE OUI...
LES PAYSAGES AUSSI !

Le paysage de notre territoire municipal est d'une très grande diversité. C'est une des richesses nouvelles du rassemblement de nos cinq communes.

La vallée de la Béronne depuis Melle jusqu'à Gennebrie, le bocage de Bufageasse, les ruelles médiévales de Melle, le Bois de Melle entre La Martinière et la Morillonière, les venelles secrètes de Paizay le Tort, la Vallée de l'Argentière, les plaines agricoles qui bordent nos bourgs et villages, cette diversité est notre cadre de vie. Élues, élus, citoyennes et citoyens de la commune nous en sommes toutes et tous les dépositaires, notre responsabilité est de faire vivre et d'honorer cette richesse et cette diversité.

Malgré des avis défavorables de toutes les instances consultées – communes en majorité, communauté de communes, enquête publique et CDNPS –, le 24 novembre dernier, la préfecture des Deux-Sèvres a autorisé les parcs éoliens du Fourris et de La Cerisaie. Il s'agit d'un véritable mépris de notre autorité d'élus locaux, représentants des citoyennes et citoyens, autorité que l'état nous demande portant sans cesse d'incarner.

Nous devons réagir collectivement, en territoire. On ne peut pas nous demander de planifier l'aménagement de notre territoire au travers de documents obligatoires comme le Plan Paysage, le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), le PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat) ou le Projet de territoire et dans le même temps décider à notre place et même contre l'avis des élus et de leur population.

Le Mellois est un territoire d'énergie, il le montre depuis des années en accueillant des projets d'énergie renouvelable de toutes natures. Il a fait les efforts avant beaucoup d'autres qui doivent à leur tour participer à l'effort collectif. Accepter ces nouveaux projets, c'est l'assurance de continuer à subir demain l'excès dans tous les domaines et de voir notre territoire rural, à l'identité si affirmée, se muer doucement en paysage industriel et repoussoir. Il n'en est pas question.

Sylvain GRIFFAULT,
Maire de Melle,
Vice-président de la Communauté de communes Mellois en Poitou

CULTURE / ENVIRONNEMENT / TOURISME ET PATRIMOINE

BILAN CHIFFRÉ DE LA SAISON ESTIVALE

LES ANIMATIONS NATURE

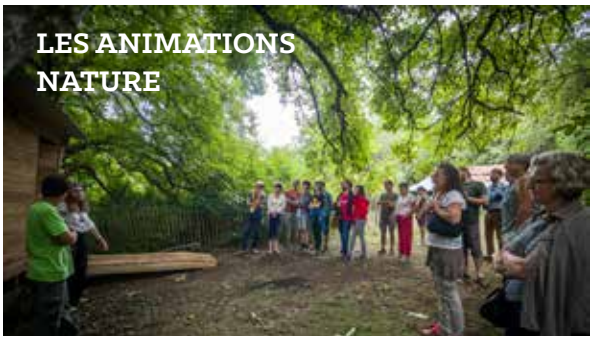

17 animations nature en juin, juillet et août

394 participants

LA NUIT DE SAINT-HILAIRE

2000 spectateurs

23 artistes

15 techniciens & régisseurs

35 bénévoles

26 partenaires : agents municipaux, hôtes, voisins complices et élus

12 & 16 Hauteurs en mètres du départ et de l'arrivée de la funambule

3132 mètres de câbles

LA BIENNALE INTERNATIONALE D'ART CONTEMPORAIN

23 360 visiteurs

28 artistes

32 œuvres

4 mois d'expositions

5 médiateurs

617 élèves de 14 établissements scolaires ont visités la biennale

TOUS S'EN MÊLENT

Les chiffres par le prismes des températures du 14 juillet... à l'ombre !

25°C à 9h30 à l'accueil café

36°C à 12h lors des apéros-concerts

32°C à 19h pour l'apéro en musique

23°C à 23h pour le feu d'artifice

et aussi...

25 cyclistes, **35** marcheurs, **31** artistes (fresque collective), **16** associations ont contribué à la réussite de l'événement ainsi que **30** élus et agents

LE MUSÉE MONET & GOYON

446 visiteurs

82 visiteurs pour les JEP

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

140 promeneurs aux Déambul'histoire

130 promeneurs pour une balade insolite avec MastoCK Production

TOURISME ET PATRIMOINE

LA CARTE D'AMOUR DU TERRITOIRE – VERNISSAGE

Vous l'attendiez, elle arrive enfin ! Nous vous avons souvent relaté dans différents Vivre à Melle, l'avancée de la carte d'amour du territoire. Ce long travail, de plusieurs mois, arrive enfin à son terme. Lors des vœux de la municipalité le vendredi 13 janvier, il vous sera enfin dévoilé le travail entrepris en 2021.

La municipalité avait souhaité interroger ses habitants pour réaliser une carte d'amour de leur territoire. Pour ces temps de travail, nous avons été accompagnés par le cabinet Grrr, spécialiste dans la réalisation de ce type de projet.

Pour la conception, nous avons travaillé sur différents temps de travail avec des formats et des lieux différents afin de pouvoir toucher un maximum de personnes et de points de vue.

Cette carte reprend tous les échanges des participants et donne un résultat étonnant.

Riche d'anecdotes, de ressentis, du point de vue de chacun, enfant, jeune, adulte ou ancien, celle-ci regorge d'informations, de paysages…

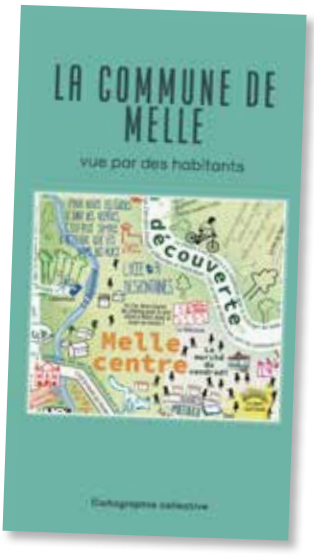

Elle va certainement vous surprendre, vous interpeller, vous faire rire, vous éblouir, ou vous choquer. Elle ne vous laissera pas insensible. C'est le fruit d'échanges à un instant T, et peut-être que dans 2, 5 ou 10 ans, elle ne sera plus comme la vision des habitants d'aujourd'hui.

Toutes les personnes ayant participé à cette œuvre, sont chaleureusement invitées à venir la découvrir le 13 janvier, et nous vous remercions pour votre implication. ■

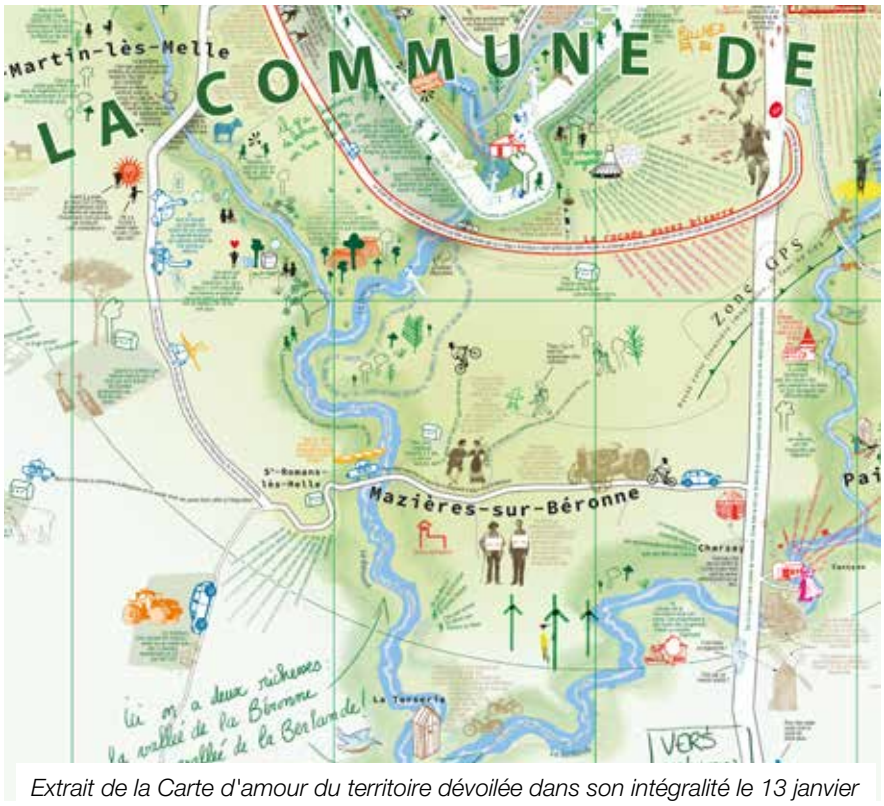

Extrait de la Carte d'amour du territoire dévoilée dans son intégralité le 13 janvier

CÉRÉMONIE DES VŒUX

La municipalité a le plaisir de vous inviter à une cérémonie unique qui se tiendra le vendredi 13 janvier à 18h30 dans la salle du Metullum.

Cette cérémonie sera l'occasion de vous présenter la carte d'amour du territoire réalisée lors de l'assemblée citoyenne du 20 novembre 2021.

Vous avez participé à la création de la carte ? Vous êtes simplement curieux de la découvrir ? Nous serons heureux de partager ce moment avec vous.

AMÉNAGEMENT/URBANISME

PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

MELLE S'ENGAGE DANS LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE & LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le 7 juillet dernier, la mairie a initié une réunion afin de réfléchir aux « économies de consommation des énergies électrique et gaz » sur les bâtiments et sur l'éclairage public de la commune de Melle. Les participants ont fixé un plan d'actions avec des objectifs...

À court terme :

- Sur le chauffage : diminution du chauffage dans les bureaux à 19° lors des temps d'utilisation et 16° le reste du temps ;
- Optimisation de l'utilisation des différentes salles communales pour fermer les plus énergivores ;
- Limitation du chauffage des halles de sport à 14° ;
- Diminution du temps d'allumage de l'éclairage public : allumage le matin à 6h30 au lieu de 6h, extinction à 21h30 au lieu de 23h hors centre de la ville de Melle. (L'économie du temps d'éclairage paie l'augmentation du prix de l'énergie.) ;
- Fermeture de la Mairie de Saint-Léger-de-la-Martinière pour la période hivernale ;
- Définition d'une charte comportementale pour les agents et élus ;
- Diminution des décorations de Noël.

À moyen terme :

- Étude qui définit les bâtiments les plus consommateurs afin d'établir un plan d'actions pour investir sur l'isolation, les moyens de chauffage et autres avec un bureau d'études ;
- Actions sur l'éclairage public en remplaçant d'anciennes lampes par de l'éclairage LED.

À long terme :

- La commune lance une étude sur la transition énergétique par la pose de panneaux photovoltaïques, l'utilisation du méthane issu de l'usine de méthanisation, le remplacement de chaudières classiques par du chauffage bois, etc. ■

LA VILLE RÉPOND À VOS QUESTIONS

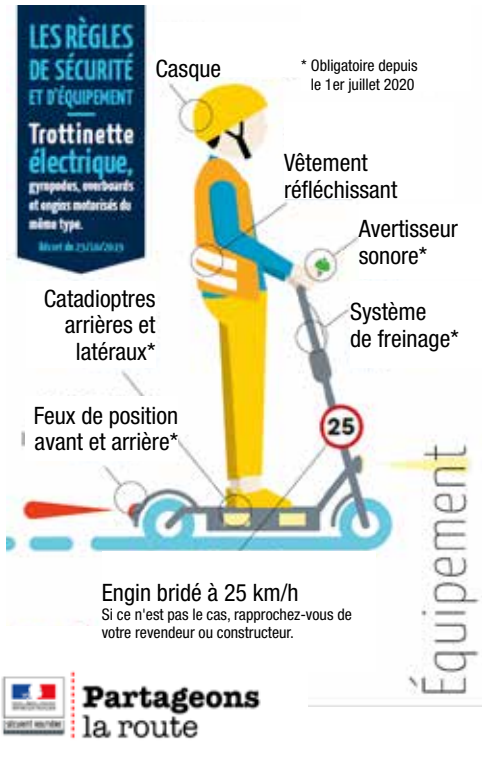

TROTTINER EN SÉCURITÉ

Quelle est la législation concernant les trottinettes électriques ?

SUR LA ROUTE, ce n'est pas un jeu d'enfant J'ai moins de 12 ans, je n'ai pas le droit de conduire ces engins.

CHACUN SA PLACE J'ai obligation d'utiliser les pistes et bandes cyclables s'il y en a ; je ne roule pas sur les axes dont la limitation de vitesse est supérieure à 50 km/h ; je sais que rouler côte à côte est interdit.

LE TROTTOIR c'est pour les piétons. Je n'y circule pas, j'y stationne sans gêner la circulation piétonne.

RESTER VIGILANT Téléphone, casque audio, écouteurs sont interdits.

UNE SEULE PERSONNE À BORD Je ne transporte aucun passager.

VOYAGER LÉGER À l'exception d'une sacoche de petite taille au niveau du guidon, aucun remorquage ou autre charge n'est autorisé.

LE CODE DE LA ROUTE c'est pour moi aussi : je respecte les feux de signalisation, les sens interdits, les lignes blanches continues, stop, marquages au sol, règles de priorités y compris piétonnes.

En cas d'infraction à l'une de ces règles, je risque une amende de 35 à 135 €.

Et pour tous

Quel que soit le moyen de transport ou à pied, lorsque vous circulez en ville ou en campagne et particulièrement en hiver, **vous devez être vu !** Veillez à vos éclairages, bandes réfléchissantes, gilet de sécurité, lampe frontale.

Soyez prudents !

La vallée de l'Argentière

SERVICES MINICIPAUX

BILAN DES TRAVAUX DU CTM*

TRAVAUX DU PÔLE VÉGÉTAL

Vallée de l'Argentière : Afin de rendre la vallée plus accessible, d'uniformiser les liaisons douces entre elles et de faciliter leur entretien, les allées ont été recouvertes d'un revêtement durable et assurant un bon confort de marche. Les côtés ont été stabilisés par un apport de terre permettant de diminuer l'angle de pente des bordures, celles-ci ayant été ensuite engazonnées pour permettre le passage des tondeuses au plus près du cheminement. Le gazon a déjà bien poussé et l'apport de terre fait presque partie du paysage.

Des réserves ont été effectuées pour la pose de mobiliers urbains (bancs, corbeilles...).

Végétalisation de la place Bujault : Afin de verdir cette place très minérale, un engazonnement a été réalisé au pied des arbres en fin d'été, aux premières pluies, avec un mélange de semence de gazon adapté aux sols pauvres et filtrants et donc parfait pour être implanté dans les gravillons existants. Ce mélange de gazon à pousse lente va donc mettre quelques mois avant de recouvrir l'ensemble des surfaces semées, il y aura ainsi peu de tonte à effectuer. Ces espaces n'étant pas voués à être du stationnement, merci de ne pas vous y garer. Certaines zones n'ont pas été traitées car elles sont piétinées lors du marché hebdomaire du vendredi. Des vivaces ont été plantées devant le Metullum au pied des arbres également, afin d'apporter diversité et couleurs saisonnières.

Avant

Après

Quatre arbres d'essence *zelkova serrata* vont être plantés, durant l'hiver, au-dessus des toilettes publiques.

** CTM : Centre technique municipal*

TRAVAUX DU PÔLE BÂTI

MELLE

Impasse du Feu : cinq logements ont été ré-isolés par l'extérieur.

Camping : l'entrée à été aménagée par la reprise du mur d'enceinte en pierre. Un box à vélo équipé de prise électrique a été installé.

Cimetière de Saint-Pierre : le mur en pierre a été reconstruit par les maçons.

Église Saint-Hilaire : dans le cadre de sa valorisation, une coquille Saint-Jacques a été réalisée par Yves Susset, le ferronnier de la ville de Melle. Elle est prévue pour recevoir un éclairage pour l'église.

MAZIÈRES-SUR-BÉRONNE

Charzay : deux tables forestières ont été installées.

SAINT-LÉGER-DE-LA-MARTINIÈRE

Foyer Rural : la façade et le portail ont été repeints et une rampe Accès Handicapés a été réalisée par les maçons.

SAINT-MARTIN-LÈS-MELLE

L'aménagement extérieur d'un logement a été réalisé par les agents de la ville.

Vallée de l'Argentière : deux tables forestières ont été installées.

PAIZAY-LE-TORT

École : la façade a été repeinte.

Canalisations : un caniveau a été construit pour empêcher des infiltrations d'eau chez un particulier. ■

SERVICES MUNICIPAUX

PRÉSENTATION DU SERVICE **PROPRETÉ DES BÂTIMENTS**

Le service Propreté des bâtiments rassemble 7 personnes (soit 4 Équivalent Temps Plein). Certaines d'entre elles ont un double employeur : la Ville de Melle et la Communauté de communes Mellois en Poitou. Ce fait est hérité du passé, puisqu'au temps où la mairie gérait la "compétence scolaire", les agents intervenaient dans les écoles. Quand elle a été confiée à Mellois en Poitou, les agents ont naturellement continué leurs interventions, en changeant d'employeur. Aujourd'hui, leur temps de travail peut paraître faible si l'on ne se place que du point de vue de l'un ou l'autre employeur.

Nos agents communaux sont Valérie Duflou et Carine Tellier. Nos agents intercommunaux (deux employeurs) sont Céline Carbonneaux, Martine Giraud, Line Guibert, Katia Rimbault. L'équipe est partiellement renforcée par Agnès Cailbault en contrat à durée déterminée. Le service se structure sous la houlette de David Barbari, responsable depuis début novembre.

SES MISSIONS PRINCIPALES sont les suivantes :

- effectuer des tâches de nettoyage des locaux municipaux ;
- élaborer et adapter les emplois du temps en concertation et en fonction des besoins du service ;
- assurer le remplacement des agents absents par le recours à des agents internes ou à du personnel extérieur ;
- contrôler l'état de propreté des locaux ;
- élaborer/mettre à jour les protocoles de ménage ;
- assurer l'approvisionnement en petit matériel et produits nécessaires à l'activité.

Le but du service est d'apporter du confort aux utilisateurs des bâtiments municipaux en y assurant un bon niveau de propreté (équipements sportifs et culturels, salles de réunions et d'activités, espaces communs de bâtiments accueillant plusieurs locataires et lieux de travail des agents municipaux).

Ces tâches sont difficiles à exercer :

- elles sont physiquement éprouvantes : il faut posséder une excellente résistance physique pour effectuer plusieurs dizaines d'heures de ménage chaque semaine ;
- elles le sont aussi moralement : il faut posséder une bonne résistance mentale pour admettre que le lieu juste nettoyé sera sali dans l'heure qui suit, voire parfois ne sera pas du tout respecté.

À ce titre, il convient de préciser que nos agents de ménage ont pour mission de nettoyer des espaces dans le cadre d'un usage approprié. Ils travaillent dans l'ombre, c'est-à-dire qu'on ne les rencontre pas ou peu sur les lieux que nous utilisons. Mais rappelons-nous qu'ils existent.

RESPECTER LE TRAVAIL de nos agents de ménage passe par des petits gestes :

- ne pas jeter un papier à côté de la poubelle, mais dans la poubelle,
- s'essuyer les pieds sur le paillasson avant d'entrer dans un lieu (rien ne justifie qu'on trouve de la boue dans une salle municipale),
- nettoyer les tâches que l'on fait sur les tables ou au sol en y laissant tomber un produit,
- avoir un usage approprié des sanitaires (rien ne justifie certaines tâches sur les murs) et utiliser les balais WC...

Les encadrants de nos enfants utilisateurs des salles sont aussi invités à rappeler ces messages ; les adultes utilisateurs sont invités à être des modèles.

LA PROPRETÉ, C'EST NOUS ; LE CIVISME, C'EST VOUS. ■

RELATIONS AUX HABITANTS

LE RECENSEMENT CITOYEN : UNE FORMALITÉ OBLIGATOIRE POUR LES JEUNES

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous vous inscrivez à un examen (BEP, bac...) et on vous réclame une attestation de recensement citoyen ?

Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est **obligatoire**, que vous viviez en France ou à l'étranger. Les Français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Si vous êtes né français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16e anniversaire et jusqu'à la fin du du 3e mois qui suit.

Si vous êtes devenu français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

COMMENT FAIRE LE RECENSEMENT CITOYEN ?

Vous devez effectuer cette démarche vous-même à la mairie de la commune de votre domicile. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Documents à fournir :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide,
- Livret de famille à jour,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

APRÈS VOTRE RECENSEMENT CITOYEN :

> Vous obtenez une attestation de recensement indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.

> Vous êtes convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté. Avoir participé à cette journée ou en avoir été exempté est indispensable pour vous inscrire à partir de 18 ans à un examen, à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France.

> Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18e anniversaire et pourrez alors voter. ■

LISTES ÉLECTORALES : PENSEZ À VOUS INSCRIRE SI VOUS VENEZ DE CHANGER D'ADRESSE !

Si vous déménagez d'une autre commune ou de l'étranger, vous devez vous inscrire sur les listes électorales de votre nouvelle commune. Vous serez alors radié automatiquement des listes de votre ancien domicile, sans aucune démarche à effectuer. **Si vous déménagez au sein de la même commune, vous devez signaler votre changement d'adresse car cela peut avoir une incidence sur votre bureau de vote.** Cela vous permet également de recevoir le matériel de vote et votre carte d'électeur. Si vous ne le faites pas, vous risquez d'être radié d'office.

La démarche d'inscription sur les listes électorales est identique à celle d'une première inscription : vérifiez votre inscription sur service-public.fr, réunissez les pièces pour constituer votre dossier et déposez-le en mairie :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide,
- Justificatif de domicile à mes "nom et prénom" datant de moins de 3 mois,
- Formulaire Cerfa (à télécharger en ligne ou récupérer en mairie)

À savoir

OBJETS TROUVÉS | Plusieurs dizaines d'objets arrivent chaque année en mairie en tant qu'« objets trouvés ». Pour déposer ou retrouver un objet perdu, vous pouvez vous adresser à la mairie de Melle aux horaires d'ouverture.

RELATIONS AUX HABITANTS

PASSEPORT OU CARTE D'IDENTITÉ : ANTICIPEZ !

Les délais d'obtention d'un rendez-vous pour les cartes d'identité et les passeports sont actuellement longs du fait d'une très forte demande. Si vous passez un examen (Brevet, BAC, permis de conduire…), des examens de santé ou autres démarches administratives, anticipez !

COMMENT ÉTABLIR SA DEMANDE ?
Il convient de préparer sa demande en ligne sur ***ants.gouv.fr*** et de réunir les pièces justificatives qui vous seront alors listées selon votre situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession ou non d'un passeport ou d'une carte d'identité à remplacer… Dans tous les cas, vous devez vous présenter en personne avec les originaux des pièces demandées.

Vous n'avez pas accès à Internet ou la démarche est difficile à réaliser ? Le conseiller numérique de la commune de Melle peut vous accompagner, sur rdv.

Pour le contacter, un numéro : 05 49 27 24 58 ou conseiller.numerique@ville-melle.fr

OÙ FAIRE SA DEMANDE ?
Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile, vous devez vous rendre dans une mairie équipée d'une station d'enregistrement. À Melle, vous pouvez prendre rendez-vous en ligne : les créneaux se remplissant très rapidement, nous vous invitons à vous reconnecter régulièrement sur **rendezvousonline.fr** pour profiter de plages libérées suite à des désistements.

Si vous êtes dans l'indisponibilité de prendre rendez-vous en ligne, vous pouvez téléphoner au 05 49 27 00 23, vous déplacer en mairie ou nous contacter par mail : contact@ville-melle.fr. Ces services sont assurés gratuitement par la mairie.

Attention : n'acceptez pas de donner des informations personnelles et vos coordonnées bancaires à des sites possiblement frauduleux sur Internet qui vous demandent de payer.

ENSEMBLE, FAISONS PREUVE DE COURTOISIE
Les agents d'accueil des services municipaux sont à votre écoute pour vous informer, vous orienter, vous accompagner dans vos démarches et se mobilisent au quotidien pour répondre à vos attentes. Merci de leur parler avec politesse et sans agressivité. ■

Un arbre hélas en bien mauvaise santé

ENVIRONNEMENT

LE CÈDRE DE L'OFFICE DE TOURISME

Arbre monumental de Melle mais sans doute peu remarqué, cet élément du paysage urbain est malheureusement en très mauvaise santé. Surveillé depuis 2018, il présente un décollement d'écorce à la base de son tronc, qui s'agrandit au fil des années.

Ainsi le décollement d'écorce qui s'étendait sur 30 cm de large touche aujourd'hui les deux-tiers de la circonférence du cèdre. S'il est difficile d'observer sous terre, il est facile de voir un départ de racine touché et devenu friable. Le feuillage est aussi en alerte, les aiguilles sont moins nombreuses que ce qu'elles devraient être, l'arbre est en mode survie. Compte tenu de son emplacement entre deux bâtiments, au-dessus d'une salle de réunion, sur un couloir de déplacement piétons entre la place Bujault et le parking du Jardin, il présente un danger trop élevé.

La première vie de cet arbre est terminée mais une deuxième vie l'attend, certains billots seront conservés et traités en scierie afin d'exploiter le bois en bancs, tablettes, panneaux, aménagements extérieurs… Les parties plus petites pourront être broyées et utilisées en paillage ou bois déchiqueté.

Évidement, une plantation suivra, et sans doute que le Magniolia à grandes fleurs prendra peu à peu la place disponible, le cycle de la vie continue. ■

COMMUNICATION

RADIO D4B : **LES BONNES ONDES**

Née il y a 40 ans dans un bouillonnement d'enthousiasme et d'imagination la radio associative D4B continue à diffuser 24h sur 24 ses émissions musicales et culturelles, ses journaux et magazines pour une couverture radiophonique complète et respectueuse des territoires qui composent le sud Deux-Sèvres.

Pour vous accompagner pendant les fêtes, Virginie et Elsa (secteur famille du CSC) ont fabriqué un calendrier de l'Avent empli de voix d'enfants. Elles vous racontent à l'oreille des histoires écrites par eux-mêmes ou tirées de l'œuvre de Martin Bellemare avec la collaboration de la compagnie La Petite Fabrique et de Betty Heurtebise. La programmation vous réserve encore plus de jolies surprises : des coups de projecteur sur vos artistes préférés, des invitations à la lecture, des magazines sur la santé et le bien-être...la radio D4B est fière de son origine melloise et invite les habitants à venir partager leurs coups de cœur, leurs passions, leurs projets pour que vive et progresse notre territoire, et profiter du bien vivre à Melle. ■

4 fois dans l'année, retrouvez la nouvelle émission de la ville de Melle sur D4B "Le Maire répond à vos questions".

UNE NOUVELLE ÉMISSION : **"LE MAIRE RÉPOND À VOS QUESTIONS".**

À partir de janvier 2023 et 4 fois dans l'année, retrouvez la nouvelle émission de la ville de Melle sur D4B "Le Maire répond à vos questions".

Cette émission permettra aux lecteurs du Vivre à Melle et aux auditeurs de la Radio Locale D4B de poser des questions au Maire de la commune nouvelle, Sylvain Griffault, concernant notamment le dernier numéro du bulletin municipal ou tout autre sujet que vous souhaiteriez aborder.
Vos questions sont à poser par mail à l'adresse suivante : *questionsaumaire@ville-melle.fr.*
Des réponses vous seront apportées par M. le maire et ses invités lors de cette émission.
Restez à l'écoute !

VIE CITOYENNE

ASSEMBLÉE CITOYENNE #4
LES HABITANTS NOMBREUX AU RENDEZ VOUS !

Le 12 octobre dernier s'est tenue la quatrième assemblée citoyenne à la salle Jacques Prévert de Melle sur le thème des « parcours du quotidien ». Le nouveau format, proposé en semaine et en soirée n'a pas entamé la curiosité et l'enthousiasme des habitants pour certains venus découvrir la participation citoyenne.

Dès l'accueil par les élus et le cabinet d'étude EntrEliEux, partenaire mandaté dans le cadre de l'Étude globale de revitalisation (cf. Vivre à Melle #119 p.6), les participants ont été sollicités de façon proactive en décrivant le parcours et le mode de locomotion avec lequel ils étaient venus à l'assemblée. Une présentation du travail de synthèse effectué par le cabinet d'étude a ensuite été projetée en plénière. Une partie des données de cette restitution est issue du travail fourni par les habitants lors de l'assemblée citoyenne du 14 mai « le schéma de déplacement ». Le troisième temps fort de cette assemblée a réuni les participants par groupes autour des tables de travail. L'exercice consistait à identifier des « générateurs » ou points de destination existants et /ou possibles et à imaginer « les lignes d'envie » ou parcours du possible. Chaque groupe a pu restituer ces travaux en plénière à la fin de la séance.
A l'issue de ces échanges riches en créativité, un apéritif dînatoire a été servi pour clôturer la soirée.

ASSEMBLÉE CITOYENNE #5
CHAUFFAGE, ÉCLAIRAGE COMMUNAL... : JUSQU'OÙ RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ?

Rendez-vous à la salle des fêtes de Saint-Martin-lès-Melle mercredi 1er février 2023 à 18h30.

La hausse des tarifs de l'énergie mais également la nécessité écologique de diminuer collectivement nos consommations dans l'avenir incitent les communes à mettre rapidement en place des actions pour économiser durablement gaz, électricité, carburant... L'équipe municipale et les agents des services techniques de Melle ont déjà travaillé sur des mesures à mettre en œuvre rapidement pour cet hiver 2022/2023 : des moyens simples et à faible investissement comme des minuteries, des programmations ainsi que des adaptations d'amplitude horaire selon les saisons pour l'éclairage public, des locaux moins chauffés... Ces actions à court terme seront suivies d'actions à moyen et long termes. **L'assemblée citoyenne proposée est une consultation des citoyens de notre commune sur les actions en cours et celles à venir. Nul besoin d'être technicien ou spécialiste,** les habitants sont invités à donner leur point de vue et à échanger sur nos usages à l'avenir... L'intelligence collective permettra peut-être de faire surgir d'autres aspects de cette démarche de sobriété. ■

TOUS S'EN MÊLENT NOTRE 14 JUILLET

TOUS S'EN MÊLENT #3, c'est reparti !

Le travail collectif pour l'élaboration du prochain « Tous s'en mêlent » a débuté le 6 décembre avec les associations et les bénévoles. **N'hésitez pas à nous joindre.**
Contact : Caroline Flament au 05 49 27 56 93 - Services relations aux habitants relationsauxhabitants@ville-melle.fr

5e ASSEMBLÉE CITOYENNE DE MELLE

MERCREDI 1er FÉVRIER

18H30

THÈME :

CHAUFFAGE, ÉCLAIRAGE COMMUNAL... JUSQU'OÙ RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ?

Saint-Martin-lès-Melle
Salle des fêtes

melle

VIE QUOTIDIENNE

LES COMMÉMORATIONS EN 2023

Les élus et la commission Vie quotidienne portent une réflexion sur les commémorations, leur contenu, leur déroulé, afin de leur redonner du sens pour les citoyens et le devoir de mémoire.

C'est ainsi que lors de la cérémonie du 11 novembre 2022, des lectures de textes ont été proposées avec des élèves de 3ème du collège du Pinier et des résidents du Foyer logement de la Garenne, le tout travaillé avec Marie Vullo, de l'Union Régionale des Foyers Ruraux. Ce fut une expérience très émouvante.

Le 8 mai prochain accueillera un grand chœur adultes et enfants, dirigé par l'École de Musique du Pays Mellois. Si vous souhaitez venir chanter « Le chant des partisans » à cette occasion, *contactez Caroline Flament au 05 49 27 00 23 ou relationsauxhabitants@ville-melle.fr*

COMMÉMORATIONS 2023

19 mars 2023 ▸ Cessez-le-feu mettant **fin à la Guerre d'Algérie**
30 avril 2023 ▸ Journée du souvenir des **Victimes de la Déportation**
8 mai 2023 ▸ Armistice de la **Seconde Guerre Mondiale**
22 septembre 2023 ▸ Célébration de **la « Bataille de Melle »**, 13 août 1944
11 novembre 2023 ▸ Armistice de la **Première Guerre Mondiale** et hommage à tous les morts pour la France

Exposition de l'association "Les combattants de la Mémoire", dédiée à la Première Guerre Mondiale, salle J. Prévert.

LA MUNICIPALITÉ À LA RENCONTRE DES AÎNÉS

Après « une si longue attente », le maire et les élus sont conscients du plaisir de nos aînés à se retrouver pour ces grands moments de convivialité.

Durant les deux années de pandémie, la municipalité avait proposé des colis gourmands de nos producteurs locaux. Cette année 2023 sera placée sous le signe des retrouvailles ! **L'équipe municipale a le plaisir d'inviter les habitants de la commune âgés de 72 ans et plus à un repas parmi 5 dates.** Afin de permettre au plus grand nombre de profiter de ce moment, un moyen de transport est proposé aux personnes n'ayant pas la possibilité de se déplacer. Pour profiter de ce service, il suffira de le noter sur le bulletin d'inscription. Et si le terme d'"aînés" peut parfois rebuter les plus jeunes, tout juste retraités mais déjà grands-parents, comme dans une famille ou le plus âgé des enfants est appelé l'ainé, il est avant tout synonyme d'expérience et de sagesse, cette sagesse qui permet la projection dans l'avenir aux côtés de ceux qui vont le construire. ■

Invitation

au repas des aînés

Invitation à renvoyer par courrier postal, par mail ou en téléphonant.
Mairie de Melle, Quartier Mairie, 79500 MELLE | Tél : 05 49 27 00 23 | E-mail : contact@ville-melle.fr

Madame ..... Prénom ..... Date de naissance : .....
Monsieur..... Prénom ..... Date de naissance : .....
Adresse .....
.....
Téléphone ..... Adresse e-mail .....

Je participe au repas : (cocher la date choisie) ☐ Je ne participe pas

☐ **Samedi 18 mars 12h15, Salle des fêtes de PAIZAY-LE-TORT**
☐ **Samedi 25 mars 12h15, Salle des fêtes de MAZIÈRES-SUR-BÉRONNE**
☐ **Samedi 1er avril 12h15, Salle des fêtes de SAINT-MARTIN-LÈS-MELLE**
☐ **Samedi 15 avril 12h15, Salle des fêtes de SAINT-LÉGER-DE-LA-MARTINIÈRE**
☐ **Ssamedi 22 avril 12h15, Salle des fêtes de MELLE**

Nombre de repas : .....

Je souhaite bénéficier d'un moyen de transport gratuit :
☐ Oui ☐ Non ☐ Aller ☐ Aller/Retour
☐ Pour 1 personne ☐ Pour 2 personnes

J'accepte de recevoir mon invitation au repas de l'année prochaine (2023) par e-mail : ☐ Oui ☐ Non

ACTION SOCIALE

L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX À MELLE EST LANCÉE PAR LE CCAS

Depuis 2016, chaque Centre Communal d'Action Sociale a l'obligation, après une élection municipale, de réaliser une analyse des besoins sociaux (ABS) sur son territoire ; l'ABS est une démarche d'observation, d'analyse et de veille sociale permettant au conseil d'administration du CCAS de déterminer les besoins des habitants et de proposer des actions pour y répondre.

À Melle, après consultation de plusieurs prestataires, cette étude a été confiée par le CCAS au Cabinet ID-ES Consultants, spécialisé dans l'accompagnement, le conseil et la formation des structures et collectivités œuvrant dans le milieu social et médico-social.

Afin de définir les axes prioritaires en matière d'action sociale pour la Ville de Melle, l'ABS va :

- Recenser les besoins sociaux des habitants ;
- Mettre en exergue les priorités du territoire ;
- Solliciter les contributions des partenaires institutionnels locaux (Département, Pôle emploi, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocation Familiale, les bailleurs sociaux…) et des partenaires associatifs (Associations caritatives, Épicerie sociale, Groupe d'Entraide Mutuelle, Comité de Bassin d'Emploi, Association Intermédiaire du Pays Mellois…).

Par ailleurs, le CCAS a déterminé deux problématiques prioritaires, la mobilité et le logement (accès et insalubrité notamment), pour lesquelles l'ABS devra formuler des propositions.

Cette étude aura lieu en deux temps :

> 1re phase : Analyse statistique et élaboration du Portrait Social de Territoire (recueil et analyse de données statistiques, consultation des habitants par le biais d'un questionnaire).

> 2e phase : Analyse qualitative des besoins sociaux (entretiens et ateliers thématiques avec les acteurs locaux, ateliers avec les habitants, rédaction d'un diagnostic qualitatif), préconisations en termes d'orientations et d'axes de travail et enfin, réalisation et diffusion du Schéma Communal d'Action Sociale.

Tout au long de cette démarche, le CCAS associera au maximum les habitants pour avoir dans un premier temps une connaissance fine des besoins puis mettre en œuvre des préconisations et axes d'intervention partagés. Le premier temps de concertation avec les habitants (1re phase de l'étude) a été réalisé à la fin de l'année 2022, notamment par le biais d'un questionnaire à renseigner.

Les conclusions de l'ABS, qui seront rendues publiques, pourront favoriser et impulser certaines décisions. La politique sociale municipale menée par le CCAS sera en partie fondée sur les conclusions de cette étude. Pour ces raisons, il est souhaitable et souhaité qu'un maximum d'habitants contribuent à ce travail. ■

Pour plus de renseignements, contactez le CCAS :
Tél : 07 85 35 95 98 / 05 49 27 24 53
E-mail : ccas@ville-melle.fr

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

ARRIVÉE DE 3 SAGES-FEMMES DONT 1 ÉCHOGRAPHISTE

La démographie médicale est un sujet récurent, que nous avons déjà traité à plusieurs reprises dans les pages du Vivre à Melle. Si nous explorons toutes les pistes de développement d'un lieu de santé, il n'en demeure pas moins qu'à ce jour, médecins généralistes ou spécialistes ne se bousculent pas à Melle ni pour y venir enrichir l'offre médicale.

Pour autant, il faut voir les choses positivement, en particulier quand on a la chance, en quelques mois d'accueillir trois sages-femmes qui s'organisent pour travailler de concert et couvrir les besoins de notre population dans leur domaine.
En effet, depuis le 1er décembre 2022, Barbara Sabourin a rejoint ses consœurs Brenda Barillot et Elise Goichon au Centre Saint-Joseph, espace aménagé par la commune de Melle pour les accueillir dans les meilleurs conditions. Barbara Sabourin réalisera principalement des échographies obstétricales, ainsi que des suivis de grossesse. La prise de rdv est d'ores et déjà possible *via doctolib ou par téléphone 07 81 54 89 05.*

Nous souhaitons la bienvenue à ces praticiennes dont nous espérons que l'exemple de dynamique collective inspirera de nombreux soignants pour venir exercer à Melle. ■

Le nouvel espace de co-working sera aménagé courant janvier.

NOUVEL ESPACE DE CO-WORKING À L'ILÔT DU FOUR

La Bêta-Pi, dans le cadre de la convention signée avec la ville de Melle, vous propose des espaces de co-working (3 box fermés et 1 espace ouvert) en occupation ponctuelle dans les locaux de l'îlot du four, situé au 1 square du Jeu des Rois.

Le principe est simple : Réservez votre espace de travail à l'adresse e-mail *contact@lebetalab.fr*, ou par téléphone au 05 49 07 97 61, ou encore en passant au Bêta-Lab pendand les horaires d'ouverture au 5 rue du Bourgneuf, et hop, au boulot !
Forfait de 5€ à la journée quel que soit le temps d'occupation. ■

FÊTE DE LA MUSIQUE 2023

Orchestrée par l'association des commerçants Mell'Avenir, musiciens, chanteurs : inscrivez-vous pour participer aux scènes ouvertes ! Contact : *epicerie-fermiere.fr*

INFOS COMMUNAUTAIRES

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE MELLOIS EN POITOU : - 10 % DE FACTURE D'ÉNERGIE DÈS 2023

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La crise énergétique actuelle résulte de plusieurs facteurs : une augmentation de la demande en énergie suite à la crise du Covid-19, la transformation des usages (voiture électrique, pompe à chaleur, etc.), le contexte géopolitique qui impacte directement le marché énergétique, la moitié du parc nucléaire français à l'arrêt, les effets du changement climatique comme la sécheresse qui amenuise les rendements énergétiques.

La conjonction de ces facteurs se traduit par une augmentation des prix de l'énergie (gaz, pétrole, électricité) à des niveaux sans précédent et par la baisse de la production énergétique. La conjoncture économique, avec une forte inflation des prix à la consommation, amplifie les difficultés.

Le montant total du budget fluide (eau, électricité, gaz réseau et chaleur, gaz citerne, fioul, bois, fluides conventions) au Budget Primitif (BP) 2022 était de 1 152 000 € pour un BP 2023 indiquant 2 040 000 €.

Depuis janvier 2021, les collectivités de plus de 10 employés ne sont plus soumises au bouclier tarifaire.

Le plan de sobriété porté par Mellois en Poitou se décline en 3 points principaux :

1. La sobriété énergétique consiste à réduire la consommation d'énergie par un usage approprié, sans excès et à mutualiser des équipements consommateurs (exemple : réduire la température de chauffage de quelques degrés).
2. L'efficacité énergétique qui concerne essentiellement la performance des équipements avec lesquels nous consommons de l'énergie (exemple l'isolation).
3. le développement des énergies renouvelables.

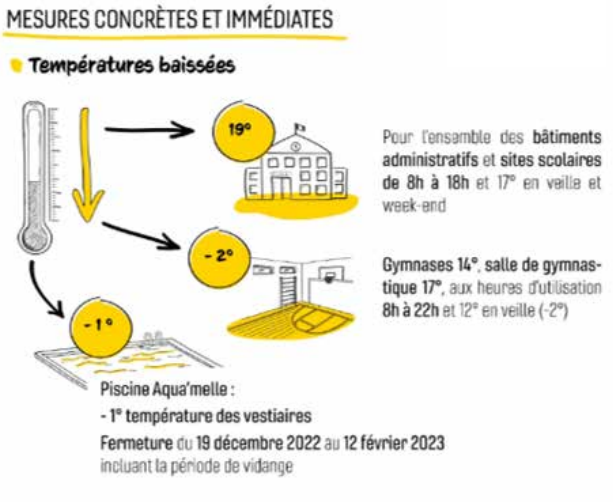

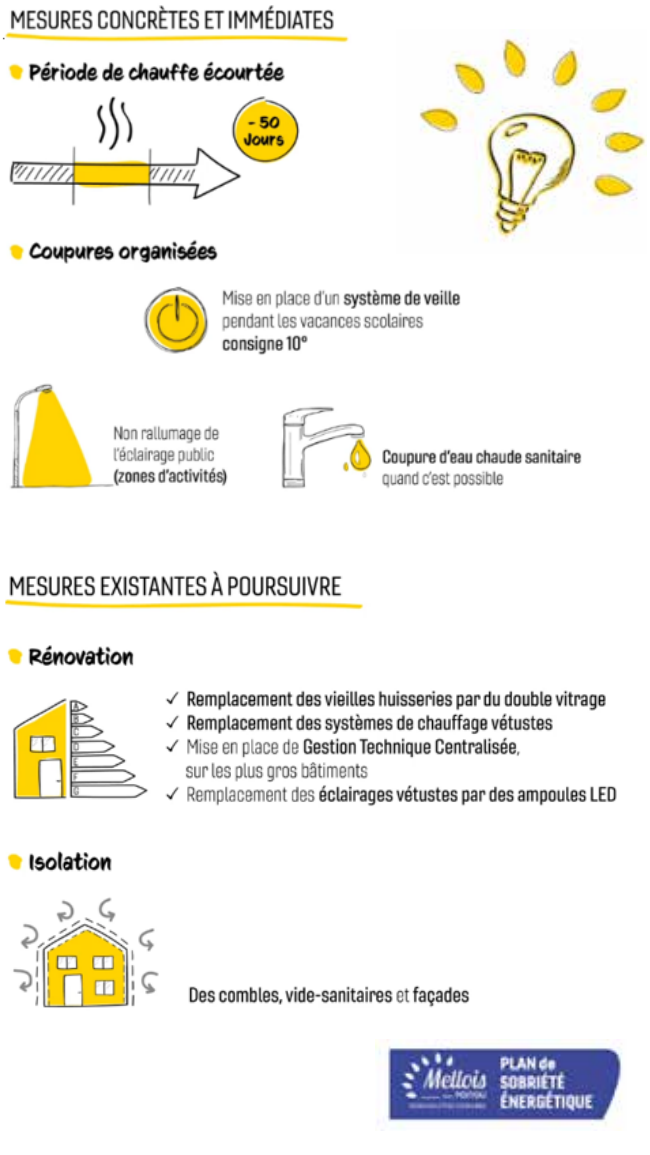

JANVIER

Exposition Senpaï
Médiathèque
VENDREDI 13 JAN | 18h30
Vœux des maires
Salle du Metullum
SAMEDI 14 JAN | 13h30 et 21h
Ay Mama, journée Salsa
Salle du Metullum
SAMEDI 21 JAN
20 ans de MastoCK
Différents lieux de Melle
JEUDI 26 JAN
Permanence Quartier Ménoc
Rue Émilien Traver
LES 27, 28 ET 29 JAN
Festival Les Givrés
Metullum et Chapiteau

FÉVRIER

MERCREDI 1 FÉV | 18h30
Assemblée citoyenne, Chauffage, Éclairage Communal... Jusqu'où réduire les consommations ?
Salle des fêtes de St-Martin
JEUDI 2 FÉV | 18H30
Soirée Scientifique - Urbanisme circulaire
Salle du Metullum
VENDREDI 3 FÉV | 20h
Like water for Chocolate (Ballet)
Salle du Metullum
SAMEDI 4 FÉV | 19h et 20h
Bal qui pique
Salle Jacques Prévert
DU 8 AU 28 FÉV
Festival Cinéma Télérama enfants
Cinéma Le Méliès
JEUDI 23 FÉV
Permanence Quartier Ménoc
Rue Émilien Traver
JEUDI 23 FÉV | 18h30
Soirées scientifiques - Paléontologues
Salle du Metullum
VENDREDI 24 FÉV
Journée Thématique - Quartier Ménoc
Rue Émilien Traver
SAMEDI 25 FÉV | 21h
Concert **La Bulkrack**
Salle du Metullum

MARS

Exposition Mission insectes
Médiathèque
MERCREDI 1 MARS
Don du sang
Salle Jacques Prévert
JEUDI 2 MARS | 18h30
Soirée Scientifique - Ruissellement / 18h30
Salle du Metullum
MERCREDI 8 MARS
Journée Internationale de lutte pour les droits des femmes
VENDREDI 10 MARS
Jeunesse Musicale de France
SAMEDI 18 MARS | 12h15
Repas des aînés
Paizay-le-Tort / 12h15
DIMANCHE 19 MARS
Commémoration - Algérie
SAMEDI 25 MARS | 12h15
Repas des aînés
Mazières-sur-Béronne
SAMEDI 25 MARS | 21h
Match d'impro
Salle du Metullum
DIMANCHE 26 MARS
Carnaval organisé par le CSC
JEUDI 30 MARS
Journée Thématique - Quartier Ménoc
Rue Émilien Traver
JEUDI 30 MARS | 18h30
Soirée Scientifique - Biodiv et agri..
Salle du Metullum

AVRIL

SAMEDI 1 AVRIL | 12h15
Repas des aînés
Saint-Martin-lès-Melle
MERCREDI 5 AVRIL | 19h
Théâtre **Les gros patinent bien**
Moulin du Roc à Niort
DIMANCHE 9 AVRIL | 17h
Concert **ArtenetrA**
Église Saint-Pierre
SAMEDI 15 AVRIL | 12h15
Repas des aînés
Saint-Léger-de-la-Martinière
DIMANCHE 15 AVRIL | 20h30
Concert **ArtenetrA**
Église Saint-Hilaire

LUNDI 16 AVRIL
Commémoration - Victimes de la Déportation
VENDREDI 21 AVRIL | 20h
Turandot (Opéra)
Salle du Metullum

22 ET 23 AVRIL
Foire de printemps
SAMEDI 22 AVRIL | 12h15
Repas des aînés
Melle

LES COUPS DE ♥ DE LA MÉDIATHÈQUE

COUP DE CŒUR ADULTE

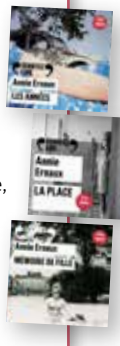

Annie Ernaux, Prix Nobel de littérature 2022
Tous ses livres sont disponibles à la médiathèque. Et pour découvrir ou redécouvrir son oeuvre d'une autre manière, vous pouvez également emprunter des audio-livres lus par des comédiennes aux voix sensibles et délicates.

COUP DE CŒUR JEUNESSE

« Le premier Noël de Nina » de Christine Leeson, illustré par Gaby Hansen chez Milan jeunesse.
Noël approche à grands pas. Nina, la petite souris, part à la recherche de trésors pour décorer un sapin dans la forêt. Malheureusement, les objets qu'elle trouve appartiennent à d'autres animaux... Un livre lumineux à découvrir.

ET BONNE NOUVELLE !

L'accès aux ressources numériques proposé par la médiathèque départementale des Deux-Sèvres évolue.
Après Cafeyn (presse), Skilleos (auto-formation), dès janvier 2023, les usagers de la médiathèque de Melle pourront accéder via la plateforme "médiathèque numérique" à plus de 7 500 films à visionner en streaming ou en téléchargement et via la plateforme "Ma petite médiathèque" a des centaines de ressources ludo-éducatives."

Plus d'infos : 05 49 27 91 09
mediatheque@ville-melle.fr

Infos pratiques

LES MAIRIES SONT OUVERTES AUX HORAIRES SUIVANTS

LUNDI	Saint-Léger	9h-12h
	Mazières	14h-17h
	Melle	14h-17h
MARDI	Melle	9h-12h
	Saint-Martin	10h-12h
MERCREDI	Melle	9h-12h
	Melle	13h30-17h
	Paizay-le-Tort	14h-17h
JEUDI	Saint-Léger	9h-12h
	Melle	14h-17h
VENDREDI	Melle	9h-12h
	Melle	14h-17h
	Saint-Martin	15h-17h
SAMEDI	Melle	9h30-12h

À noter

FERMÉ

ECONOMIES D'ÉNEGIE
FERMETURE DES MAIRIES
de Saint-Léger-de-la-Martinère
et Saint-Martin-lès-Melle
du 19 décembre 2022 au 15 février 2023

MAJORITÉ MUNICIPALE CINQ COMM'UNE

La création de la communauté de communes Mellois en Poitou s'est accompagnée d'un pacte d'harmonisation financier et fiscal entre ses membres pour plus d'équité, comme cela a été le cas lors de la création de notre commune nouvelle.

Le pacte actuel est en renégociation. Les communes ayant conservé la gestion de leurs écoles considèrent que la manière dont les communes du Mellois (ex-cantons de Melle, Lezay et La-Mothe-Saint-Héray) finançaient les leurs a provoqué une hausse trop importante de leurs impôts, et cela malgré une hausse progressive pour elles et une fiscalité plus élevée pour le Mellois jusqu'en 2028.

Ce nouveau pacte propose que les ex-cantons de Melle, Lezay, la Mothe abandonnent une partie de la dotation versée par la Communauté de communes qui répercuterait alors cette économie sous la forme d'une baisse de fiscalité pour l'ensemble des foyers du territoire de Mellois en Poitou. En contrepartie, les communes du Mellois défendent l'inscription au pacte d'investissements structurants sur leurs territoires.

En effet, de par son histoire et ses richesses patrimoniales autant qu'économiques et culturelles, la ville de Melle occupe une place centrale sur le territoire et plus largement. Notre souhait est que cette centralité soit reconnue, en cohérence avec la stratégie proposée à l'État pour la future Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) travaillée avec les autres Petites Villes de Demain (Lezay, Sauzé-Vaussais, Chef-Boutonne et Brioux-sur-Boutonne). Nous défendons pour notre part que le développement de notre commune et la reconnaissance de son rôle particulier dans Mellois en Poitou bénéficie à l'ensemble du territoire.

Le conseil municipal a accepté en novembre de travailler à la traduction concrète de ce pacte. Fin 2023, au regard de la prise en compte réelle de nos attentes, le conseil sera amené à se prononcer définitivement.

Johnny Bertrand, Line Billaud, David Braud, Pascal Brunet, Anne Girault, Christophe Chauvet, Beatrice Courtin, Liliane Coutineau, Hélène Dallaud, Bertrand Devineau, Elsa Diaz, Josette Foisseau, Floriane Gicquiaud, Sylvain Griffault, Sarah Klingler, Christophe Labrousse, Kévin Logette, Christian Lusseau, Fabienne Manguy, Pierre Ouvrard, François Pothier, Sylvain Puteaux, Mélanie Bernard-Rivière, Françoise Servant, Jeff Simioni, Cathy Suire, Jérôme Texier.

ENSEMBLE MELLE SE RENOUVELLE

L'opposition de gauche exprime les attentes des Mellois et espère être cette fois entendue.

Les trottoirs route de Limoges sont refaits sans prendre en compte un élargissement côté Ephad les Jardins de la Béronne pour permettre un accès direct au centre ville des personnes à mobilité réduite.

Le bulletin municipal est un bon moyen d'informer les citoyens de la commune notamment :

Quels sont les projets de l'Office HLM (Atlantique habitat) à la suite de la démolition de certaines constructions,

Quels sont les projets sur les différentes zones commerciales et d'activités : pôle santé en bordure de la RD 950,

Quels sont les projets de pistes cyclables et quel délai

Déjà deux ans de mandat municipal et toujours aucun projet structurant. Les Mellois s'impatientent.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.

Muriel Sabourin Benelhadj, Christian Vezien, Céline Fachin, Jean-Christophe Pénigaud

S'UNIR POUR RÉUSSIR

Partout le prix de l' énergie explose; bien évidemment votre collectivité est impactée .

L'augmentation des charges financières va se situer aux alentours des 180 k euros a 220 k euros , c' est énorme.

Alors rappelez vous lors de notre campagne électorale de mars 2020 , je vous avais proposé de créer une coopérative participative pour gérer des énergies renouvelables , notamment solaires , le principe était simple , chaque habitant de la commune nouvelle détenait des actions de cette société , tout ceci sur la base du volontariat

Aujourd'hui cette société serait active et nous profiterions collectivement des dividendes, ça aurait pour avantage de réduire pour tous nos charges d' énergies

Mais vous n'avez pas adhéré , je devais etre trop visionnaire , c' est bien dommage , quand on voit le retour sur investissement de l' énergie solaire , en plus facile a mettre en place

Nous ne referons pas l' histoire !!!

Bonne année a tous.

Claude Lacotte, Véronique Bassereau

En application de la loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002, cet espace est consacré à l'expression politique de la majorité municipale et des élus de l'opposition.

CCAS
Permanence
d'accueil sans RDV

Lundi de 14h à 17h
Jeudi de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h
Tél : 07 85 35 95 98
ou 05 49 27 24 53

DON DU SANG
Mercredi 1er mars : Melle,
Salle Jacques Prévert, Collecte
sur RDV au 0 800 744 100
ou sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

URGENCE-SÉCURITÉ ET ÉCOUTE

- En cas de danger immédiat : 17
- Violences sur les enfants : 119 ou site **allo119.gouv.fr**
- Violences conjugales : 3919 ou site **arretonslesviolences.gouv.fr**
- Maltraitances des personnes âgées et des adultes en situation de handicap : 3977 ou site **3977.fr**
- Plateforme nationale d'appui médico-psychologique pour tous les professionnels de santé : 08 00 73 09 58 (n° vert)

L'ATELIER DES **ÉCRIVEURS**

La bonne année **des écrivains amateurs de Melle**

Bonne année

Oh bien sûr il y aura
encore dans les arbres nus et les
prés crissant de givre des jours de frimas
et de grelottements.
Les poêles et cheminées ronfleront encore de longs
jours pour amener la douceur aux foyers. La saison
sombre est à son acmé et le solstice d'hiver nous a fait
teinter le retour de la lumière à nos sens engourdis.
La fin de l'an, dans l'ordre naturel des choses est passée, là où
jadis on plantait un épicéa, arbre du renouveau et de la naissance,
les familles se sont réunies autour d'un « sapin » détourné
mais le symbole reste, celui de la fin des ombres et du chemin
nouveau qui s'ouvre, lumineux et plus clair chaque jour.
Chacun et chacune y puisera les forces et les élans qu'il
voudra y trouver. Alors, les arbres chuchoteront en
racines la montée prochaine de la vie et les prés
s'inventeront un nouveau revêtement de
verdure...

Christophe

aMitié

gaiEté

rIre

ilLe

soLidarité

joieE

hUmilité

Respect

réusSite

rêVe

bOnheur

santE

amoUr

paiX

Décembre s'en est allé
Cette nuit à minuit
Elle est arrivée la nouvelle année
Sans bruit, elle s'est glissée dans nos vies
Il a commencé le compte à rebours
On fait des vœux des promesses
C'est parti pour trois cent soixante cinq jours
De douceur et de tendresse
On souhaite santé et bonheur
La paix dans le monde
De la joie à chaque heure
Chaque minute, chaque seconde
Que l'amitié rayonne sur toute la planète
Avec de l'amour et de la gaité
Pour mettre les coeurs en fête
S'enivrer de sourires et de rires
Vivre des instants de folie et de légèreté
Toujours garder l'espoir et oublier le pire
Ajouter réussite et prospérité
Faisons tous des voeux fous
Nous avons toute l'année pour les réaliser
Meilleurs voeux

Maryse

Bonnes âmes de Melle
Que joyeusement j'interpelle
"Soyez ivre de bonheur
Et non ivre de bonne heure"
Dès le premier jour de...
2023...2023...2023...
En cette année impaire
Vous saurez faire la paire
Avec vos chers amis
Ou votre tendre mie
Selon votre humeur
Si j'en ai la primeur
Sur le marché du vendredi
Ou au café du samedi
Je vous donnerai la pêche
Et si on se dépêche
On dansera des farandoles
On chantera sous les lucioles
On jouera do mi fa sol
Et le soleil brillera
Aussi, la lune sourira
Dans votre ciel parfois
Dans votre cœur toujours
Ces mots clignotent cent fois
"A votre santé, à vos amours."

Elisabeth

Menu pour une bonne année
De grandes coupes de gentillesse
Une gratinée de bonne santé
Une salade de bonnes nouvelles
Un brin d'humour
Une crème d'amour saupoudrée de gaieté
Une pincée de sourires
Quelques cuillères de bonne humeur
Laissez mijoter lentement
Servez joyeusement
Et dégustez en bonne compagnie...

Colette

Hugues

Vous avez une histoire à raconter ? Un témoignage ? Un lieu ou une personnalité à présenter ?
Partagez-la avec tous : Mairie de Melle, Service Développement local et Éducation Populaire
Vivre à Melle - Quartier Mairie 79500 Melle - i.rougeaux@ville-melle.fr